

Pandémie de coronavirus

Nouvelle situation - Le Conseil fédéral lève la plupart des mesures

17 février 2022

Toutes les mesures sont en vigueur depuis le 17 février 2022

Remarques générales :

1. Un grand pas vers une situation normale a été fait. Dès aujourd'hui, les institutions et manifestations publiques sont à nouveau accessibles sans masque ni certificat. Les concepts de protection pour les célébrations religieuses et les manifestations sont donc supprimés.
2. Les restrictions pour les réunions privées sont levées.
3. Sur le lieu de travail, l'obligation de porter un masque et la recommandation de travailler à domicile sont supprimées. L'obligation des employeurs de prévoir les mesures nécessaires à la protection de leurs collaborateurs/trices est maintenue.
4. L'isolement des personnes testées positives pendant au moins cinq jours ainsi que l'obligation de porter un masque dans les transports publics et les établissements de santé sont maintenus jusqu'à fin mars 2022. Les aumôniers se conforment aux dispositions locales.
5. Les cantons sont libres d'imposer des mesures de protection plus strictes ou d'exempter certains établissements de l'obligation de porter un masque. Ils ont également la possibilité de prescrire un certificat obligatoire.

Recommandations de la task-force Covid du diocèse de Bâle :

1. Maintenir pour l'instant les mesures d'hygiène à l'entrée des lieux de culte et respecter les distances.
2. Encourager les gens à continuer à porter un masque s'ils se sentent ainsi plus en sécurité.
3. Avoir un masque sur soi au cas où.
4. Lors des célébrations religieuses :
 - a. Pour le moment, ne pas faire circuler les paniers de la quête de mains en mains.
 - b. L'échange du signe de la paix par une poignée de main est remplacé par un sourire, un hochement de tête ou un geste des bras.
 - c. Couvrir les espèces eucharistiques (pain et vin) pendant la prière eucharistique.
 - d. Le célébrant se désinfecte les mains tout au début de la préparation des dons. Seul le célébrant communie au calice. Les concélébrants communient par intinction. Les ministres de la communion se désinfectent les mains avant de distribuer la communion.

La task-force Covid du diocèse de Bâle :

Hansruedi Huber, responsable de la communication

Thomas Jann, chancelier

Barbara Kückelmann, responsable de la pastorale

Markus Thürig, vicaire général